

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf mars, à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PAULHAC, dûment convoqué, s'est réuni en application des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : le 24 mars 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Anne ANDRE, Jean-Pierre AZALBERT, Jean-Michel BERSIA, François CHASSAT, Didier CUJIVES, Michel DELMAS, Sophie DIAS, Roger FALGA, Marlène JEANJEAN, Lucie LAURENT, Gérard LAVERGNE, Xavier LHUILLIER, Nathalie RUMEAU, Nathalie THIBAUD, Manuela VALVERDE.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BERSIA

La séance est ouverte sous la présidence de Didier CUJIVES, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

DOMAINES	SUJETS
CONSEIL MUNICIPAL	2014-08 : Election du maire

2014-08 : Election du maire

Monsieur Didier CUJIVES passe ensuite la présidence de la séance à Madame Marlène JEANJEAN, doyenne de l'assemblée qui fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ».

Madame Marlène JEANJEAN demande alors s'il y a des candidats. Monsieur Didier CUJIVES propose sa candidature.

Madame Marlène JEANJEAN enregistre la candidature de Monsieur Didier CUJIVES et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Madame Marlène JEANJEAN proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
- suffrages exprimés :	15
- majorité requise :	15

Didier CUJIVES : quinze voix

Monsieur Didier CUJIVES ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire remercie Madame Marlène JEANJEAN et rappelle au conseil les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

DOMAINES	SUJETS
CONSEIL MUNICIPAL	2014-09 : Détermination du nombre d'adjoints et de conseillers délégués 2014-10 : Election des adjoints 2014-11 : Election d'un conseiller délégué 2014-12 : Indemnités de fonction aux maire, adjoints et conseiller délégué 2014-13 : Délégations permanentes consenties au maire par le Conseil Municipal
CCAS	2014-14 : Mise en place du Centre Communal d'Action Sociale <ul style="list-style-type: none"> - fixation du nombre de membres - élection des conseillers membres
DELEGATIONS AUPRES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	2014-15 : Désignation de délégués auprès du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) 2014-16 : Désignation de délégués auprès du Syndicat des Eaux Tarn et Girou 2014-17 : Désignation de délégués auprès du Syndicat d'Electricité Tarn et Agout 2014-18 : Désignation de délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Plan d'Aménagement Rural (PAR) de Villemur 2014-19 : Désignation de délégués auprès du Syndicat pour le transport des Personnes Agées (SITPA) 2014-20 : Désignation de délégués auprès du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMPE)
DELEGATIONS AUPRES DES COMMISSIONS EXTRAMUNICIPALES	2014-21 : Commission de gestion de la forêt départementale de Buzet 2014-22 : Commission auprès de la Mutualité Sociale Agricole 2014-23 : Commission des statistiques agricoles 2014-24 : Commission auprès de la Chambre des Métiers et de l'artisanat 2014-25 : Commission auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie 2014-26 : Commission auprès du Comité du Bassin pour l'Emploi (CBE) 2014-27 : Commission du suivi du site de l'incinérateur Econotre
DELEGATION AUPRES DE COMMISSIONS COMMUNALES	2014-28 : Constitution de la Commission d'Appels d'Offres 2014-29 : Commission des Impôts directs

DIVERS	<p>2014-30 : Délégation auprès de l'Association Familiale Intercantonale 2014-31 : Désignation d'un correspondant Tempête 2014-32 : Désignation d'un référent ERDF 2014-33 ; Désignation d'un correspondant Sécurité routière 2014-34 : Désignation d'un correspondant Défense 2014-35 : Désignation d'un délégué CNAS</p>
QUESTIONS DIVERSES	<p>Choix de 2 conseillers pour représentation auprès du Syndicat du Collège Commission de révision des listes électorales ; choix du représentant du maire et proposition de délégués pour représentation du Préfet et du Président du Tribunal de Grande Instance Commission des achats</p>
COMMISSIONS INTERNES	<p>Commission N°1 : Michel DELMAS Commission N°2 : Nathalie THIBAUD Commission N°3 : Jean-Pierre AZALBERT Commission N°4 : Lucie LAURENT Commission N°5 : François CHASSAT</p>

2014-09 : Détermination du nombre d'adjoints et de conseillers délégués

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer à quatre le nombre d'adjoints au maire.

2014-10 : Election des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage. Un appel à candidatures est effectué.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
* suffrages exprimés :	15
* majorité requise :	8

La liste candidate ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- ⇒ Monsieur Michel DELMAS : 1^{er} adjoint
- ⇒ Madame Nathalie THIBAUD : 2^{ème} adjoint
- ⇒ Monsieur Jean-Pierre AZALBERT : 3^{ème} adjoint
- ⇒ Madame Lucie LAURENT : 4^{ème} adjoint

2014-11 : Election d'un conseiller délégué

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et notamment des services financiers, il est nécessaire de prévoir une délégation pour assurer la gestion financière et comptable de la collectivité.

Il propose de confier à Monsieur François CHASSAT, conseiller municipal, les fonctions spécifiques liées à la préparation du budget et au suivi de la comptabilité communale.

Le Conseil, ouï cet exposé, accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire, qui sera mise en application par arrêté municipal de délégation.

2014-12 : Indemnités de fonction aux maire, adjoints et conseiller délégué

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux maire, maires adjoints et conseiller délégué, dans la limite des taux maxima prévus par la loi, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité et avec effet au **29/03/2014** de fixer le montant des indemnités de fonction pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, maire adjoint et conseiller délégué, en fonction de l'Indice Brut 1015 de la Fonction publique, aux taux de :

- **40.633 % pour les fonctions de maire**
- **15.592 % pour les fonctions d'adjoint**
- **6 % pour les fonctions de conseiller délégué**

2014-13 : Délégations permanentes consenties au maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux

2° De fixer, la totalité des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans la limite de 1 Million d'€ par an à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et à l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délégation du suivi de la procédure d'un marché public sera applicable quel que soit le montant du marché

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € par sinistre.
- 18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile
- 21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme.

2014-14 : Mise en place du Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre de membres et élection des conseillers membres

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé, entre 8 et 16, par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le maire.

Monsieur le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, ayant donné les résultats suivants :

- Manuela VALVERDE :15 voix
- Marlène JEANJEAN : 15 voix
- Jean-Pierre AZALBERT :..... 15 voix
- Sophie DIAS :..... 15 voix
- Roger LAVERGNE :15 voix

MM Manuela VALVERDE, Marlène JEANJEAN, Jean-Pierre AZALBERT, Sophie DIAS et Gérard LAVERGNE ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés en qualité de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil de sa volonté de retenir les candidatures présentées par cinq personnes extérieures au Conseil :

- Madame Josette AURIOL
- Monsieur François DELOFFRE
- Madame Françoise MARIAN
- Madame Claire MOUYSSET
- Madame Jeannine PELFORT

qui finaliseront la constitution du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

2014-15 : Désignation de délégués auprès du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA)

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de trois délégués afin de représenter la commune et de siéger au sein du Conseil Syndical.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Votants :	15
Nuls ou assimilés :	0
Exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

- 1^{er} délégué : Monsieur Didier CUJIVES
- 2^{ème} délégué : Monsieur Jean-Pierre AZALBERT
- 3^{ème} délégué : Madame Anne ANDRE

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-16 : Désignation de délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de deux délégués afin de représenter la commune et de siéger au sein du Comité Syndical.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Votants :	15
Nuls ou assimilés :	0
Exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

- 1^{er} délégué : Monsieur Jean-Pierre AZALBERT
- 2^{ème} délégué : Madame Anne ANDRE

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-17 : Désignation de délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité Tarn et Agout

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de deux délégués afin de représenter la commune et de siéger au sein de la commission territoriale de Tarn et Agout.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Votants :	15
Nuls ou assimilés :	0
Exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

- 1^{er} Délégué : Monsieur Gérard LAVERGNE
- 2^{ème} délégué : Monsieur Michel DELMAS

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-18 : Désignation de délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Plan d'Aménagement Rural (PAR) de Villemur

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Plan

d'Aménagement Rural (PAR) de Villemur, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de deux délégués afin de représenter la commune et de siéger au sein du Comité Syndical.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Votants : 15
Nuls ou assimilés : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

- 1^{er} délégué : Madame Nathalie THIBAUD
- 2^{ème} délégué : Monsieur Jean-Michel BERSIA

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-19 : Désignation de délégués auprès du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA)

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un délégué afin de représenter la commune et de siéger au sein du Comité Syndical.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Votants : 15
Nuls ou assimilés : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, est élue :

- Déléguée : Madame Lucie LAURENT

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-20 : Désignation de délégués auprès du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMPE)

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de deux délégués afin de représenter la commune et de siéger au sein du Comité Syndical.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote par 15 voix pour :

Votants : 15
Nuls ou assimilés : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

- 1^{er} délégué : Monsieur Jean-Pierre AZALBERT
- 2^{ème} délégué : Madame Nathalie RUMEAU

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-21 : Commission de gestion de la forêt départementale de Buzet

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts du Syndicat Mixte pour l'Eude et la Protection de l'Environnement, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un délégué afin de représenter la commune et de siéger au sein du Comité Syndical.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote:

Votants : 15
Nuls ou assimilés : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, est élu délégué titulaire par 15 voix pour :

- 1^{er} délégué : Monsieur Jean-Pierre AZALBERT

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-22 : Commission auprès de la Mutualité Sociale Agricole

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts de la Commission de la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de deux délégués afin de représenter la commune et de siéger au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Votants : 15
Nuls ou assimilés : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires :

- 1^{er} délégué : Monsieur Jean-Michel BERSIA
- 2^{ème} délégué : Monsieur Gérard LAVERGNE

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-23 : Commission des statistiques agricoles

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts de la Commission des statistiques agricoles, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de trois délégués afin de représenter la commune et de siéger au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Votants :	15
Nuls ou assimilés :	0
Exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

- 1^{er} délégué : Monsieur Roger FALGA
- 2^{ème} délégué : Monsieur Jean-Michel BERSIA
- 3^{ème} délégué : Monsieur Gérard LAVERGNE

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-24 : Commission auprès de la Chambre des Métiers et de l'artisanat

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts de la Commission de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de deux délégués afin de représenter la commune et de siéger au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

Votants :	15
Nuls ou assimilés :	0
Exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

- 1^{er} délégué : Monsieur François CHASSAT
- 2^{ème} délégué : Mademoiselle Sophie DIAS

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-25 : Commission auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts de la Commission de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de deux délégués afin de représenter la commune et de siéger au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Votants :	15
Nuls ou assimilés :	0
Exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

- 1^{er} délégué : Madame Nathalie THIBAUD
- 2^{ème} délégué : Monsieur Xavier LHUILLIER

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-26 : Commission auprès du Comité du Bassin pour l'Emploi (CBE)

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts du Comité du Bassin pour l'Emploi, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un délégué afin de représenter la commune et de siéger au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Votants :	15
Nuls ou assimilés :	0
Exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, est élu délégué titulaire par 15 voix pour :

- Monsieur Didier CUJIVES

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-27 : Commission du suivi du site de l'incinérateur Econotre

Monsieur le Maire rappelle que, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément aux statuts de la Commission de suivi du site de l'Incinérateur Econotre, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de deux délégués afin de représenter la commune et de siéger au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Votants :	15
Nuls ou assimilés :	0
Exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

- 1^{er} délégué : Monsieur Jean-Pierre AZALBERT
- 2^{ème} délégué : Madame Nathalie RUMEAU

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-28 : Commission d'appel d'offres

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire invite le Conseil à passer au vote :

Le Conseil municipal

- **Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

Votants :	15
Nuls ou assimilés :	0
Exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Après déroulement de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont élus délégués titulaires par 15 voix pour :

- **Proclame** élus les membres suivants :

Membres titulaires

- Michel DELMAS
- Nathalie THIBAUD
- Lucie LAURENT

Membres suppléants

- Jean-Pierre AZALBERT
- François CHASSAT
- Nathalie RUMEAU

Entendu les résultats du scrutin et après en avoir délibéré,

- **Mandate** Monsieur le Maire pour l’accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-29 : Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle qu’il est institué dans chaque commune une commission des impôts directs. Elle est, sur la commune, composée de sept membres, savoir le maire ou l’adjoint délégué, en qualité de président, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, qui sont désignés par le directeur des Services fiscaux sur une liste de contribuables de vingt quatre noms.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions qui vont être communiquées pour désignation.

Délégués titulaires (proposés)	CAMELATO CUJIVES DELMAS AZALBERT CHASSAT BERSIA THIBAUD LAURENT ANDRE DIAS FALGA RUMEAU	Serge Didier Michel Jean-Pierre François Jean-Michel Nathalie Lucie Anne Sophie Roger Nathalie
Titulaire extérieur	RASCAGNERES	Christian
Délégués suppléants (proposés)	LHULLIER JEANJEAN VALVERDE LAVERGNE FONT LEGER AURIOL MARIAN BERSIA AUGE PAPAIX NARDUCCI	Xavier Marlène Manuela Gérard Alain Viviane Josette Henri Michèle Florence Annie Nathalie
Suppléant extérieur	MERCADIER	Louis

Le Conseil, ouï cet exposé :

- accepte la liste de contribuables proposée et mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.

2014-30 : Délégation auprès de l'Association Familiale Intercantonale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'objet social de l'Association Familiale Intercantonale et ses activités de service aux personnes (personnes âgées, petite enfance, personnes handicapées,...). Les communes ayant droit de vote au sein de son Conseil d'Administration, il convient de désigner deux représentants. Mesdames Anne ANDRE et Manuela VALVERDE sont désignées pour occuper ce poste.

2014-31 : Désignation d'un correspondant Tempête

Monsieur le Maire rappelle que, faisant suite aux différentes tempêtes de 1999 et 2009, il a été décidé de créer, dans chaque commune, un poste de correspondant Tempête qui sera vecteur d'information et de communication entre la population et les services d'ERDF et qui participera à l'élaboration des premiers diagnostics des réseaux de la commune.

Madame Lucie LAURENT, en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Pierre AZALBERT en qualité de suppléant, sont désignés pour occuper ce poste.

2014-32 : Désignation d'un référent ERDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, hors des incidents climatiques, le référent ERDF reste un vecteur d'information et de communication entre les habitants et ERDF.

Il peut en effet, entre autres, signaler toute anomalie concernant le réseau d'électricité de sa commune et organiser l'accompagnement des équipes d'intervention pour accélérer les dépannages.

Monsieur Michel DELMAS est désigné pour occuper ce poste.

2014-33 : Désignation d'un correspondant Sécurité Routière

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit désigner un correspondant Sécurité Routière qui sera le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux en contribuant à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de la compétence de la Commune.

Monsieur Roger FALGA est désigné pour occuper ce poste.

2014-34 : Désignation d'un correspondant Défense

Créée en 2001 par le Ministère délégué aux anciens combattants, la fonction de correspondant Défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de la défense. Son rôle est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et du devoir de mémoire

Monsieur François CHASSAT est désigné pour occuper ce poste.

2014-35 : Désignation d'un délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au CNAS dans le cadre de la politique d'action sociale menée en faveur de son personnel et doit désigner un délégué élu et un délégué agent.

Leur rôle est de participer aux instances du CNAS, de relayer l'information ascendante et descendante et de porter à la connaissance de la collectivité toute donnée relative à l'action sociale.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Madame Manuela VALVERDE en qualité de déléguée élue
- Madame Brigitte BRUNETTA en qualité de déléguée agent

Le Conseil accepte cette proposition et désigne Mesdames Manuela VALVERDE et Brigitte BRUNETTA pour délégation auprès du CNAS.

Questions diverses :

Choix de deux délégués pour représentation auprès du Syndicat du Collège de Montastruc :

Monsieur Didier CUJIVES et Madame Lucie LAURENT acceptent de représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte du Collège de Montastruc

Commission de révision des listes électorales : cette commission est composée du maire ou de son représentant, d'un délégué du préfet et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la candidature de Madame Maryse VIE CARRIE en tant que délégué de l'administration et de Monsieur Jérôme PELFORT en tant que délégué du Tribunal de Grande Instance.

Commission des achats :

Sont désignés en qualité de membres titulaires : Didier CUJIVES, Michel DELMAS, Nathalie THIBAUD, Jean-Pierre AZALBERT et Lucie LAURENT

Sont désignés en qualité de membres suppléants : François CHASSAT, Anne ANDRE, Sophie DIAS, Roger FALGA et Nathalie RUMEAU.

Présentation des commissions internes

(Voir détail)

LES COMMISSIONS INTERNES

1^{ère} COMMISSION : Michel DELMAS (1^{er} adjoint)

Construction, aménagement et entretien des bâtiments communaux. Réseau secs (Electricité, téléphone) et déchets. Aménagement et entretien de la voirie, des chemins ruraux, des chemins de randonnée et des espaces publics. Sécurité routière. Gestion du personnel technique et direction des travaux.

-Roger FALGA :

Chargé de l'aménagement et de l'entretien de la voirie, des chemins ruraux, des chemins de randonnée et des espaces publics. Sécurité routière.

-Gérard LAVERGNE :

Chargé de la construction, de l'aménagement et de l'entretien des bâtiments communaux. Réseau secs (Electricité, téléphone) et déchets

-Membres de la commission sans affectation : Didier CUJIVES, Marlène JEANJEAN, Lucie LAURENT

2^{ème} COMMISSION : Nathalie THIBAUD (2^{ème} adjoint)

Elaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Délivrance des permis de construire, des autorisations d'urbanisme et des certificats de conformité. Contrôle et opposition aux déclarations de travaux.

Aménagement du territoire, espace agricole, paysages et urbanisme. Développement économique, commerce, artisanat et marché.

-Sophie DIAS :

Chargée de l'urbanisme et de l'élaboration du PLU. Délivrance des permis de construire, des autorisations d'urbanisme et des certificats de conformité. Contrôle et opposition aux déclarations de travaux.

-Jean-Michel BERSIA :

Chargé de l'aménagement du territoire, de l'espace agricole et des paysages. Développement économique, commerce, artisanat et marché.

-Membres de la commission sans affectation : Didier CUJIVES, François CHASSAT, Nathalie RUMEAU

3^{ème} COMMISSION : Jean-Pierre AZALBERT (3^{ème} adjoint)

Environnement et développement durable. Elaboration de l'Agenda 21. Réseaux humides (eau potable et assainissement). Relations avec les associations et gestion de la salle des fêtes. Culture et tourisme. Action sociale, solidarité et CCAS. Affaires courantes relevant de l'administration générale de la commune et gestion du personnel administratif.

-Nathalie RUMEAU :

Chargée de l'environnement, du développement durable et de l'élaboration de l'Agenda 21. Réseaux humides (eau potable et assainissement)

-Marlène JEANJEAN :

Chargée des relations avec les associations et la gestion de la salle des fêtes.

-Manuela VALVERDE :

Chargée de la culture et du tourisme

Chargée de l'action sociale, de la solidarité et du CCAS

-Membres de la commission sans affectation : Didier CUJIVES, Anne ANDRE, Sophie DIAS

4^{ème} COMMISSION : Lucie LAURENT (4^{ème} adjoint)

Vie scolaire, périscolaire, petite enfance, jeunesse et adolescence. Démocratie locale, information et communication (Illustration photographique, site Internet et bulletin municipal). Gestion du personnel des écoles

-Xavier LHUILLIER :

Chargé de la vie scolaire, périscolaire, petite enfance, jeunesse et adolescence.

Chargé de la démocratie locale et du bulletin municipal

-Anne ANDRE :

Chargée de l'illustration photographique et du site Internet

-Membres de la commission sans affectation : Didier CUJIVES, Nathalie THIBAUD, Jean-Pierre AZALBERT

5^{ème} COMMISSION : François CHASSAT (Conseiller délégué)

Préparation du budget et suivi de la comptabilité communale, imputations budgétaires, liquidation et mandatement des dépenses

Membres de la commission : Didier CUJIVES, Michel DELMAS, Nathalie THIBAUD, Jean-Pierre AZALBERT, Lucie LAURENT

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ouvrir une nouvelle commission, présidée par Anne ANDRE, qui prendra en charge la préparation de la « Commémoration du conflit 1914-1918 ».

Sont membres de la commission : Didier CUJIVES, Nathalie THIBAUD, Marlène JEANJEAN, Manuela VALVERDE

Afin d'associer le plus grand nombre à cette commémoration, Didier CUJIVES fait appel à candidatures...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.